Le Nord

ADMINISTRATION — **BUREAU D'ANNONCES**

15, rue d'Angleterre, 15 – *LILLE* – 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

CONDITIONS	
Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départements non-limitrophes et port en sus.	Etranger,

PUBLICITÉ	
Annonces	la ligne 0.40
Réclames	— 0.75
Faits-divers	— 2.00
Chronique locale	— 4.00
Echos	— 5.00
Gazette du Nord	— 6.00

Temps probable. — En France, un temps nuageux est probable avec température voisine de la normale.

Le monde est plein du Christ, il en est radieux, et les Anges eux-mêmes ne se penchent vers la terre qu'avec adoration, car elle est constellée de Jésus.

BUATHIER.

CHAMBRE DES DEPUTES

Fin de la séance du jeudi 28 décembre 1911

La loi de finances

M. CARTOT développe un amendement tendant à frapper d'un droit de chancellerie toute personne décorée d'un ordre colonial, du mérite agricole, des palmes universitaires.

La disjonction de cet amendement est prononcé.

LA MOTION DELAHAYE

M. DELAHAYE, député de Maine-et-Loire, développe le projet de résolution suivant :

« La Chambre demande au Gouvernement de prendre d'urgence les moyens d'empêcher le versement complémentaire de 23 millions du 5 au 10 janvier, d'un emprunt de 25 millions, dit de la République du Paraguay, sur le marché français ».

Il raconte la genèse de l'emprunt qu'il qualifie de vaste escroquerie ; il raconte dans quelles conditions il alla mettre au courant de ces faits les ministres des finances, de la justice, des affaires étrangères, le procureur général, etc.

M. KLOTZ à la parole.

Le ministre explique que la législation existante limite son action, il ne pouvait que renvoyer M. Delahaye au Garde des Sceaux, c'est ce qu'il fit. (Bruit).

M. CRUPPI monte à la tribune. Il raconte comment il a saisi le Procureur Général : une enquête officieuse est ouverte, la justice suivra son cours.

M. DELAHAYE s'élève contre l'attitude du Gouvernement. Il proteste contre l'inertie des pouvoirs publics. (Appl.) L'orateur ne demande pas qu'on poursuive tel ou tel, mais que l'on empêche 22 millions de tomber dans les mains d'un Rochette. (Appl. Bruit).

M. CRUPPI se défend d'avoir eu un seul instant la pensée d'empêcher l'action de la justice. (Excl.)

M. POURQUERRY DE BOISSERIN. — Il faut agir vite et bien. Il reproche à M. Cruppi de ne pas encore avoir fait désigner un juge d'instruction. (Appl. sur de très nomb. bancs). On a moins de compassion pour un malheureux. (Nouv. appl.).

M. CRUPPI répète qu'il a procédé conformément à la loi.

M. GUERNIER appuie les observations de MM. Delahaye et Pourquerry de Boisserin.

M. de VILLEBOIS-MAREUIL s'étonne que le Gouvernement ait ignoré les négociations de l'emprunt.

M. POURQUERRY de BOISSERIN dépose une motion ainsi conçue :

« La Chambre invite le Gouvernement à prendre des mesures immédiates pour défendre l'épargne publique. »

M. CAILLAUX, devant l'attitude de la Chambre, accepte le projet de M. Pourquerry de Boisserin qui est conçu dans le même esprit que celui de M. Delahaye.

Le Président du Conseil ajoute que le Gouvernement prendra toutes les mesures utiles.

M. DELAHAYE insiste à nouveau. Il veut à tout prix empêcher l'émission complète de l'emprunt.

M. Justin GODARD insiste dans le même sens.

M. CAILLAUX. — Il appartiendra au juge d'instruction de prendre les mesures conservatoires qu'il conviendra. (Bruit.)

M. VOISLIN constate que, si M. Delahaye n'avait pas parlé, le Gouvernement qui soi-disant gouverne, n'aurait pas agi (Applaudissements.)

Le vote

La priorité est demandée pour la motion Pourquerry de Boisserin.

Elle est adoptée par 316 voix contre 230.

On vote sur le fond.

La motion est adoptée par 522 voix contre 1.

Séance levée à 8 h. 15; séance ce matin 9 h.

SOUSCRIPTION
pour le Monument du Nord à Lourdes

Locquignol. — Deux personnes demandent une bénédiction à N.-D. de Lourdes	50 »
Hazebrouck. — M. E. Lemeiter	4 »
— M. L..., ancienne pèlerine	1 »
— Le porteur de la « Croix du Nord »	1 »
Auberchicourt. — Pour obtenir ma guérison et la faveur d'être brancardier	2 »
Don d'un **Bavaisien** pour sa famille	10 »
Tourcoing. — M. Peckre-Petit et sa famille	10 »
Renes. — Un vieux soldat	5 »
— Anonyme	1 »
Lille. — Lagianerie, pour obtenir une grâce	5 »
— Une enfant de Marie	3 »
Haspres. — Trois anonymes	16 »
Lille. — Pour la conversion d'un pécheur	1 »
— Pour la conservation d'un frère	1 »
— Pour obtenir ma guérison	0 50
Armentières. — Famille H. V.	5 »
— Anonyme	2 »
— Madame D.	5 »
— Madame B.	5 »
— Un ouvrier implore la protection de N.-D. de Lourdes pour sa famille	1 »
Bois-Grenier. — Mme Porteman	1 »
La Chapelle d'Armentières. — Mme Havet	1 »
— La paroisse de N.-D. de Lourdes	50 »

Mouchards

C'est à vous dégoûter d'être Préfet du Nord. Sitôt qu'un fonctionnaire arrive à ce haut emploi, le malheureux voit grouiller autour de lui l'ignoble vermine des mouchards.

Race gluante et purulente dont même la chienne accroupie qui sert d'éloquent symbole à la Loge lilloise « La Fidélité » doit avoir quelquefois d'irrésistibles nausées en son chenil de la rue de Lens.

Ce ramassis d'espions délateurs a trouvé une hospitalité digne de lui au « Réveil ». La feuille judéo-maçonnique est pleine de leurs déjections : il ne se passe guère de semaine qu'elle ne signale aux vindictes préfectorales une ou plusieurs victimes.

Et gare au préfet qui ne « marche » pas ou qui met à obéir une nonchalance dégoûtée ! M. Vincent avait fini par en avoir jusque là : il renâclait parfois devant la sale corvée. Alors c'était contre lui que s'acharnaient les représailles de la vermine rancunière, et malgré sa philosophie goguenarde on sait que l'ancien préfet du Nord, jusqu'au jour de son départ, eut, pour s'en faire quitte, à se gratter jusqu'au sang.

A peine a-t-il cédé sa place cuisante à un successeur et déjà M. Trépont est envahi lui aussi par la même engeance. La semaine dernière il recevait du « Réveil » une première dénonciation, avec sommation formelle de punir.

Il s'agissait d'un « scandale » à l'Institut des aveugles de Ronchin.

Et quel scandale ! Un Flachon, pensez-vous, était passé par là, ou bien dans l'établissement laïcisé un administrateur à la Duez avait tenté quelque honnête opération.

Si ce n'était que cela ! Non ; un abus autrement criant avait soulevé jusqu'au hoquet l'indignation du « Réveil » : les élèves de l'Institut avaient accepté de faire de la musique dans une salle de fêtes où les auditoires maçonniques n'ont pas coutume de fréquenter.

Et pour ce crime inexpiable les mouchards furieux du « Réveil » assignèrent les aveugles à la barre du Préfet. Nous citons, car on pourrait ne pas nous croire : « Il est temps de mettre fin à cet état anarchique (sic). M. le Préfet du Nord, lorsqu'il pourra se rendre compte par lui-même des faits que nous avançons, ne manquera pas, nous le croyons, de remettre toutes choses en place ».

Notez que cette mouchardise particulièrement odieuse et lâche, car elle s'attaque à des prolétaires, à des faibles, à des vaincus de la vie, émane d'un journal soi-disant socialiste ; que cet anathème haineux lancé contre des frères de misère est lâché par de prétendus amis des ouvriers.

Les « aveugles » que le journal maçonnique désigne aux foudres préfectorales n'ont qu'un moyen de se distraire et de gagner leur pain : ils prêtent leur concours à des fêtes et à des concerts ; ils trouvent dans cette participation toujours joyeusement consentie le moyen de se faire une honnête réclame ou quelques bénéfices.

Ils y prennent aussi, pourquoi ne pas le dire, cette joie touchante qu'éprouvent les infirmes, surtout quand il s'agit des artistes comme ceux-ci, à se sentir estimés et aimés pour leur talent, à soulever autour d'eux le bruit toujours flatteur des applaudissements, qu'ils partent de gauche ou de droite.

Mais allez donc faire comprendre et sentir cela aux gens du « Réveil ». Les malheureux et les aveugles doivent obéir à la Loge comme les autres, plus que les autres car ils sont pauvres, ils sont faibles, on les tient.

C'est le département qui vous nourrit, déclare cyniquement le « Réveil », en faisant tournoyer sa schlague démocratique au-dessus de leur tête.

Oui ; c'est au nom du plus grand et du plus généreux département français qu'une coterie maçonnique veut qu'un haut fonctionnaire assouvisse les basses et laides rancunes d'une poignée de métèques.

Il ne convient pas à quelques centaines de sectaires imbéciles que des aveugles donnent des soirées où il leur plait, et l'on prend à témoin le Nord tout entier que de telles sorties sont intolérables !

Non certes ; les honnêtes populations du Nord ne sauraient être rendues complices de ces procédés sauvages. Non ; pas même les incroyants qui ont gardé encore quelque sens de la justice et de la liberté ; pas même le bon, le vrai peuple, qui d'ailleurs, nous sommes ravis de le constater chaque jour, répudie de plus en plus les théories du « Réveil », traître à la classe ouvrière.

Tout récemment à Hellemmes le citoyen Poisson et à La Madeleine le citoyen Myrens désapprouvaient, pour la plus bruyante joie des socialistes présents, des actes d'intolérance maçonnique absolument pareils à ceux que nous flétrissons aujourd'hui chez les rédacteurs du « Réveil ».

Leurs idées sont en baisse dans le département. Le préfet Vincent, qui, à défaut d'autre sens, avait celui de l'actualité et de l'opportunité, avait compris que ces gens-là faisaient plus de bruit qu'ils n'étaient gros, que leurs mouchardages ne s'appuyaient pas sur l'opinion.

Et, montrant bien le peu de cas qu'il faisait de leurs fiches infâmes, il n'en imposait même plus la lecture à ses secrétaires. L'un d'eux, à qui nous demandions un jour des explications à propos d'une note dénonciatrice parue le matin dans le « Réveil », ne nous répondait-il pas, avec une moue de dégoût : « Si vous croyez que j'ai lu ce journal ! »

Ah ! oui ; « ce journal » est bien le seul aujourd'hui qui se méprenne sur sa misérable impuissance. Le plaisant incident par lequel nous voulons terminer cet article montre assez que le « Réveil » ne jouit plus d'aucune influence.

C'était quelques jours avant le 25 décembre. Le Comité de l'Arbre de Noël, dont les membres, en grande majorité, ne professent pas nos idées religieuses et politiques, avait, dans un louable sentiment d'équité, donné une fête aux enfants des écoles libres, comme il avait fait la veille pour les petits des écoles laïques.

Le « Réveil » eut la grossièreté, le lendemain, de jeter la pierre aux organisateurs : « Il serait si correct, grognait-il, d'être laïque, tout simplement laïque » !

Ces Messieurs, qui étaient maîtres de leur argent, tombé d'ailleurs des bourses catholiques aussi largement que des autres — car la générosité des francs-maçons dans les fêtes de charité n'est pas précisément proverbiale — firent savoir aux fils impertinents des Loges qu'ils n'avaient pas à mettre le nez dans leurs comptes, que, Dieu merci ! l'argentier Wellhoff n'est pas encore admis à gérer.

Et voici la réplique pleine de spirituel bon sens que le « Réveil » dut encaisser le lendemain :

« Nos billets de tombola trouvent, quoi que vous en pensiez, de zélés et généreux placeurs chez tous les enfants, sans distinction d'écoles, qui participent ainsi à une œuvre de solidarité, heureusement éloignée des luttes de partis.

« De ces luttes, les pauvres petits connaîtront toujours assez tôt les impérieux devoirs et les douloureuses blessures. Nous voulons, en attendant, rester leurs grands amis, d'où qu'ils viennent et quoi que pensent leurs parents. Et il nous semble que nul ne peut humainement nous en faire grief ».

Nous serions bien surpris que le « Réveil » eût compris et qu'il ne s'avisât point, un jour ou l'autre, de récidiver. Mais qu'il prenne garde ! dans sa rage de moucharder il a blessé déjà tant d'honnêtes gens que ses victimes, comme les esclaves de l'antiquité, se révoltent dans une coalition de dégoûts contre les lâches tyrans d'un jour et, leur arrachant le fouet des mains, elles vont en faire retomber demain les lanières sur leurs épaules en de cinglantes mais trop justes représailles.

J. S.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

A LILLE, de **Mme Paul André**, née **Marie Hennart**, décédée le 28 décembre, à l'âge de 55 ans, munie des sacrements.

Les funérailles auront lieu samedi 30 décembre à dix heures, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul.

Réunion rue Colbert, 72, à neuf heures trois quarts.

A BÉTHENCOURT, de **Mme Jules Dewisme-Tilmant**, femme du sous-directeur du Crédit-Lyonnais de Paris, et belle-sœur de feu Gustave Dewisme, chef de gare de Montigny-en-Ostrevent.

A VILLERSPOL, de **Mme Vᵉ Pierre Montagne**, née **Rosalie Dupont**, décédée le 26 décembre, dans sa 93ᵉ année.

Mme Montagne était la doyenne d'âge de la commune.

Les funérailles seront célébrées samedi prochain à 11 h.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.).

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre dernière page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez. 080

ÉCHOS

APPEL DE DERNIÈRE HEURE

Œuvre des Vignettes des Ecoles en faveur des Ecoles libres catholiques

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs que notre appel n'a pas été vain. On nous signale un très grand succès. A nouveau nous nous permettons d'insister sur cette belle œuvre d'une très grande nécessité, en priant toutes les personnes de vouloir bien faire leurs provisions de suite.

En vente dans nos bureaux, 15 rue d'Angleterre : 1, rue des Sept-Agaches ; au dépôt général, librairie G. Stoffel, rue Saint-André, 84 ; dans toutes les librairies catholiques et les dépôts établis dans chaque paroisse.

La bande et la vignette : 0 fr. 05.

NOUVELLES MILITAIRES

Le nouveau colonel du 43ᵉ d'infanterie. — Voici les états de services de M. Proye, le nouveau colonel, précédemment lieutenant-colonel, du 43ᵉ régiment d'infanterie :

Né en 1859 à Malincourt (Nord), M. Proye sortit de Saint-Cyr en 1880 et partit, comme sous-lieutenant, à la légion étrangère.

Après être resté un an en Algérie, il demanda à faire partie de l'expédition du Tonkin. Dans cette campagne, il prit part au siège de Tuyen-Quan, où il fut blessé. Sa belle conduite lui valut une citation à l'ordre de l'armée et la croix de la Légion d'honneur. Le jeune officier avait 26 ans.

Après trois années passées au Tonkin, M. Proye revint, comme lieutenant, en Algérie, en 1887. Il fut promu capitaine en 1891. En 1894 il quittait l'Algérie et était affecté, comme capitaine, au 67ᵉ d'infanterie, à Soissons.

En 1899, M. Proye fut promu chef de bataillon au 148ᵉ de ligne, à Givet, où il resta jusqu'en 1907, année où il fut nommé lieutenant-colonel au 13ᵉ de ligne à Nevers.

Pendant un an le lieutenant-colonel Proye commanda ce régiment, puis il fut détaché, de janvier à juillet 1911, à Paris, au Comité des hautes études militaires. Le 10 septembre 1911, au départ de M. le lieutenant-colonel Gondré, il était nommé au commandement, par intérim, du 43ᵉ.

Le ministre de la guerre l'a maintenu à la tête du régiment en le nommant colonel.

Le nouveau commandant du 43ᵉ est officier de la Légion d'honneur depuis le 13 juillet 1902. Il est titulaire de la médaille du Tonkin, chevalier du Dragon d'Annam et officier du Cambodge.

GENDARMERIE

Le général de division Véran est chargé de l'inspection générale de la 1re légion de gendarmerie en 1912.

SYNDICAT RÉGIONAL DES PHARMACIENS DU NORD DE LA FRANCE

Le syndicat qui compte 530 membres a procédé, dans sa séance du 24 décembre, au renouvellement d'une partie de son bureau qui se trouve ainsi constitué pour l'année 1812 :

Président, M. Valentin de Lille ; vice-présidents, MM. Thieullet, de Lille, Gosselaux, de Dunkerque, Grotard de Vermelles (Pas-de-Calais) ; secrétaire-général, M. Bouville, d'Haubourdin ; secrétaire-adjoint, M. Hocque, de Roubaix ; trésorier, M. Debritz, de Thumesnil ; archiviste, M. Deroeux, de St-Maurice-lez-Lille.

SURETÉ GÉNÉRALE

M. Moulines, commissaire central de police de 2ᵉ classe à Arras, est élevé à la 1re classe et nommé commissaire de police de quartier à Lille.

M. Flament, commissaire de police de 3ᵉ classe à Aire, a été nommé commissaire de police de 3ᵉ classe à Fourmies.

M. Maillard, commissaire de police de 4ᵉ classe à Dunkerque, est nommé commissaire de police de 3ᵉ classe, à Auchel.

M. Félix Parenty, commissaire spécial de police adjoint sur les chemins de fer du Nord, à la résidence de Jeumont, est nommé en la même qualité et sur la même ligne, à Boulogne-sur-Mer.

FERMETURE DE LA CHASSE AU LIEVRE

Par arrêté des préfets du Nord et du Pas-de-Calais, la chasse au lièvre dans ces départements, sera fermée le dimanche 7 janvier. La chasse au chevreuil sera fermée le même jour dans le Pas-de-Calais.

COUR D'ASSISES DU NORD

Voici le rôle des affaires qui seront jugées pendant la session de la Cour d'assises du Nord, qui s'ouvrira à Douai, le lundi 8 janvier prochain, sous la présidence de M. Bérard, ayant comme assesseurs MM. Dufresnes et Mantel, conseillers :

Lundi 8 janvier : Ministère public, M. Fieffé, avocat général. — **Vols qualifiés à Lille.** Gustave Demarets ; Georges Gilmet, et Nicolas Delvallé. Huit témoins.

Mardi 9 janvier : Ministère public, M. Parigot, substitut. — 1re affaire : **Fausse monnaie à Dunkerque.** Léon Mahy. Cinq témoins.

Mercredi 10 janvier : Ministère public, M. Fieffé, avocat général. — 1re affaire : **Tentative de meutre à Leval.** Ernest Durand. Six témoins. — 2ᵉ affaire : **Blessures volontaires à Denain.** Charles Fiévet. Quatre témoins.

Jeudi 11 janvier : Ministère public, M. Parigot, substitut. **Meurtre et tentative de meurtre à Lille.** Nestor Lejeune et Laurent Deleplanque. Neuf témoins. Défenseur Mᵉ Crussaire.

Vendredi 12 janvier : Ministère public, M. Fieffé, substitut. — 1re affaire : **Blessures volontaires à Recquignies.** Albert Jonval. — 2ᵉ affaire : **Fausse monnaie à Lille.** Jules Carpentier. Quatre témoins.

Samedi 13 janvier : Ministère public, M. Parigot, substitut. — 1re affaire : **Vol qualifié à Trélon.** Maurice Dumas, 21 ans, rattacheur, né et demeurant à Trélon. Trois témoins. — 2ᵉ affaire : **Coups mortels à Louvroil.** Achille Rœlandt, 22 ans, et Jules Devriese, 26 ans, terrassiers. Neuf témoins.

Lundi 15 janvier : Ministère public, M. Fieffé, avocat général. — **Blessures graves à agent de la force publique à Banteux.** François Duflos et Dieudonné Duflos. Défenseurs, Mᵉˢ Gheerbrant et Vitrant fils.

Mardi 16 janvier : Ministère public, M. Parigot, substitut. — 1re affaire : **Tentative d'incendie volontaire à Valenciennes.** Marius Wallerand, 14 ans, domestique, né et demeurant à Valenciennes. — 2ᵉ affaire : **Coups mortels à Bachant.** Adolphe Dehon, 60 ans, journalier à Bachant. Quatre témoins.

Mercredi 17 janvier : Ministère public, M. Fieffé, avocat général. — 1re affaire : **Vol qualifié à Dunkerque.** Georges Auvinet, 24 ans, chauffeur d'automobile, né à la Roche-sur-Yon. Trois témoins.

Jeudi 18 janvier : Ministère public, M. Parigot, substitut. — 1re affaire : **Tentative de meurtre à Etrœungt.** Maximilien Ducrucq, 47 ans, ouvrier fileur à Etrœungt. — 2ᵉ affaire : **Coups mortels.** Conrad Van Eckhout. Trois témoins.

Vendredi 19 janvier : Ministère public, M. Fieffé, avocat général. — **Le crime du « Cordoba » à Dunkerque.** Otto Jeutsch, âgé de 31 ans, sujet allemand, né à Eschwège, est accusé d'avoir, le 26 février 1911, à bord du paquebot « Cordoba », dans les eaux de Dunkerque, assassiné et volé son compagnon de cabine, William Schut. Trois témoins. Défenseur, Mᵉ Lefebvre du Prey.

Samedi 20 janvier : Ministère public, M. Parigot, substitut. — 1re affaire : **Incendie volontaire.** Louise Barbusiaux. Sept témoins. — 2ᵉ affaire : **Vol qualifié à Denain.** Léon Jouglet, âgé de 26 ans, journalier, né et demeurant à Denain, est accusé de vol qualifié commis dans la nuit du 26 au 27 septembre 1911, au préjudice de la Coopérative « La Fraternité ».

Nous avons déjà annoncé qu'une session supplémentaire aurait lieu en février.

Au cours de cette session seront jugés le matelot Sauret, fils du général F.·. Sauret, et Leprêtre, le complice d'Altroff et de Marie Gignac dans le crime de la rue de la Monnaie, en 1902, sur la personne de Mme Oudart.

L'ATTENTAT contre le garçon de recette À PARIS

UN AUTO MYSTÉRIEUX

Nous avons signalé l'enquête faite à Hazebrouck, à la suite de la déclaration d'un fonctionnaire, pour rechercher le mystérieux voyageur qui ressemblait, dit-on, à l'un des assassins de Caby. On sait que ce voyageur est parti en Belgique, rien de plus.

Aujourd'hui, nous avons entendu évoquer un souvenir. Il y a une dizaine de mois, deux personnages de bonne mine arrêtaient leur automobile à Blaringhem. C'était une superbe machine et qui roulait admirablement. Ils demandèrent à un cultivateur de la remiser dans sa ferme, disant qu'ils devaient partir et qu'ils reviendraient la rechercher. Depuis lors, le cultivateur n'avait revu personne et l'auto était toujours chez lui.

Or, la semaine dernière, un individu se présenta à la ferme, réclamant la machine. Le détenteur, ne le reconnaissant pas, refusa de la laisser prendre.

Quel était ce personnage ?

A BOULOGNE-SUR-MER

Une fillette brûlée vive

Mercredi matin, une fillette de sept ans, dont les parents habitent rue Levillain, se trouvait seule à la maison. Elle s'approcha trop près d'un foyer allumé ; ses vêtements prirent feu, et, en quelques instants, la malheureuse enfant fut environnée de flammes.

Des voisins, accourus à ses cris, se trouvèrent devant une véritable torche humaine. Ils réussirent cependant à étouffer les flammes, mais la petite fille était dans un lamentable état. Transportée dans l'après-midi à l'hospice, elle ne tarda pas à succomber aux terribles brûlures dont elle était couverte.

Un petit garçon a la jambe broyée

Mercredi après-midi, vers quatre heures et demie, un bambin de huit ans, nommé Coisny demeurant rue du Val-Saint-Martin, faisant une course, voulut se hisser sur les ressorts d'arrière d'une voiture. Soudain il glissa : sa jambe fut happée par les rayons d'une roue et broyée au-dessus du genou. La petite victime a été transportée à l'Hospice Saint-Louis.

LES INONDATIONS

LA SAMBRE DÉBORDE EN BELGIQUE ET LA NAVIGATION EST INTERROMPUE.

En Belgique, la Haute, la Biesmelle, la Thure, l'Eau d'heure sortent de leur lit et la Sambre déborde en plusieurs endroits. Beaucoup de prairies sont inondées et quantité de maisons ont les caves pleines d'eau, notamment à Marchienne, à Charleroi, au Châtelet. A toutes les écluses on a dû lever les poutrelles. Les postes pluviométriques continuent à enregistrer de fortes chutes d'eau. A Hastières, il est tombé 13 m/m d'eau ; à Dinant, 18 ; A Ben-Ahin, 17 1/2 ; à Stavelot, 21 1/4 ; à Bouillon, 42 ; à Wierves, 16 ; à Géduine, 26 1/4 ; à Longlier, 17 1/4. On prévoit encore une nouvelle hausse des différents cours d'eau. Tous les mariniers en partance pour la France avec des combustibles sont arrêtés. La Sambre dépassait mercredi matin 1 m. 60 au-dessus de sa ligne de flottaison normale. L'Eau blanche à Lompret, est de 1 m. 60 au-dessus de l'étiage.

Les cotes de mercredi matin sur la Sambre, sont à Charleroi, 32 poutrelles ; Namur, 30 poutrelles.

La Meuse continue à monter de 15 à 20 centimètres.

A Hastières, elle dépasse de 2 m. 50 à son étiage.

Tous les barrages ont été abattus afin de faciliter le débit d'eau.

Un mineur écrasé à la mine DE DE SESSEVAL

Jeudi, un mineur, Clovis Martinage, âgé de 47 ans, a été écrasé au fond de la mine par un bloc de charbon qui s'est détaché de la veine où il travaillait.

Le malheureux laisse une veuve et deux enfants.

Un enfant broyé sous un tramway

A DUNKERQUE

Jeudi, vers midi, le car électrique nº 18, conduit par le wattmann Minne, revenait de Coudekerque-Branche.

Rue du Fort-Louis, des écoliers s'amusaient au milieu de la chaussée. Le conducteur fit retentir le timbre avertisseur, le groupe se dispersa.

Mais l'un des enfants, que le wattman n'avait pas aperçu, se jeta, en fuyant, sur l'avant du car et tomba sous le chasse-pierres !

Le conducteur, sans se rendre compte de cet accident, continua sa route ; toutefois, aux cris des témoins de cette scène, il arrêta.

Hélas ! il était trop tard : la victime, traînée sur un parcours de deux cents mètres sous la lourde voiture, était littéralement broyée !

On dégagea le cadavre déchiqueté, dont les restes informes furent rassemblés dans un drap.

L'enquête révéla que la victime était un enfant de dix ans, Constant Schoonheere. Le corps a été transporté au domicile des parents, rue de la Paix, 26.

M. Ravin, commissaire de police de la Basse-Ville, poursuit son enquête pour rechercher à qui incombe la responsabilité de cet accident.

UN EMPLOYÉ DE LA MAISON Motte-Meillassoux-Cauliez et Cie de Roubaix *assassiné à Czenstochowa* (POLOGNE-RUSSE)

M. Eugène Motte, maire de Roubaix, a été avisé jeudi matin par un télégramme de Czenstochowa (Pologne russe) qu'un des directeurs de la maison Motte, Meillassoux, Caulliez et Cie, M. Mathieu Gilson, 28 ans, originaire de Verviers, avait été tué mercredi soir à sa sortie de l'usine.

Des inconnus — des nihilistes, croit-on — avaient tiré des coups de revolver sur un groupe de quatre personnes où se trouvait M. Gilson. On croit qu'il a été pris pour un autre directeur de l'usine qui avait reçu des lettres de menaces.

M. Gilson se trouvait depuis trois ans à Czenstochowa. Il avait épousé une demoiselle Laurent, de Flers-Breucq.

A la réception du télégramme, annonçant la mort de leur employé, MM. Eugène Motte fils, Pierre Cauliez et Payen — ce dernier directeur général des usines Motte et Meillassoux qui se trouvait en congé à Roubaix — sont partis immédiatement pour Czenstochowa.

Une chute de 12 mètres

A L'EXPOSITION DE ROUBAIX

Une équipe d'ouvriers de M. Ludovic Lapeyrère, entrepreneur à Paris, démolit en ce moment les grands palais de l'Exposition de Roubaix.

L'un de ces ouvriers, Léon Anatole, 26 ans, zingueur, demeurant rue Hoche, était occupé à retirer des plaques de tôle pour les mettre en tas. En portant l'une d'elles, le zingueur buta et fut précipité dans le vide d'une hauteur de douze mètres.

Des camarades s'empressèrent autour de lui, pendant que d'autres allaient chercher un docteur. MM. Harlet et Naret pansèrent le malheureux, qui était dans un état pitoyable. En plus d'une fracture du nez et de la jambe gauche, il porte des plaies contuses à la tête et des contusions nombreuses aux épaules, ainsi qu'une blessure à l'œil gauche.

Il est probable qu'une incapacité permanente de travail sera le résultat de cet accident.

LILLE

L'audace des fraudeurs EN AUTOMOBILE

SUR LE NOUVEAU BOULEVARD, ILS PASSENT GRACE A UNE EMBARDÉE FANTASTIQUE, ENTRE LES MAINS D'UNE TRENTAINE DE DOUANIERS.

Comme celle des agresseurs de garçons de recette l'audace des fraudeurs en automobile ne connaît plus de bornes, témoin la singulière histoire suivante que l'on nous a contée.

Il y a quelques jours, le capitaine des douanes de Lille apprenait qu'un fort automobile chargé d'une importante quantité de tabac devait franchir la frontière près de Tourcoing et gagner Lille en empruntant la voie du Nouveau Boulevard propice aux grandes vitesses.

Connaissant grâce à une habile enquête le jour ou plutôt la nuit choisie par les fraudeurs pour passer en France, ce capitaine résolut de leur couper la route et de les capturer eux et leur marchandise.

Une trentaine de douaniers furent échelonnés depuis le pont du chemin de fer de Rouges-Barres jusqu'à l'avenue Saint-Maur. Un peu en avant de ce pont des câbles de fer empruntés à la société la Cotonnière d'Hellemmes furent tendus en travers de la route fixés d'un côté à un pylône électrique, de l'autre à des pieux solidement fichés en terre.

Patiemment, couchés dans les fossés, l'oreille aux écoutes, les douaniers attendirent le passage de l'auto.

Soudain, le bruit d'un ronflement les fit sursauter. Au loin, un auto accourait à toute vitesse, éclairant la chaussée du boulevard d'une manière aveuglante.

Un mot d'ordre courut de bouche en bouche : « Attention ! C'est lui ! » disait-on.

Et en effet c'était bien l'auto des fraudeurs ; il semblait devoir infailliblement, étant donné sa vitesse, se heurter à l'obstacle.

C'est alors que les douaniers assistèrent, ahuris, à un acte d'audace stupéfiant.

A trente mètres à peine de l'obstacle, le chauffeur de l'auto — un Lillois, dit-on — aperçut, grâce à la vive lueur projetée par ses phares les fils de fer tendus en travers de la route. Tout de suite il comprit le danger ; foncer devant, c'était risquer la panne, tomber entre les mains des douaniers. Il n'hésita pas. D'un brusque coup de volant il jeta sa machine vers la gauche, monta sur le trottoir, contourna le pylône auquel étaient accrochés les fils, et après avoir subi des cahots terribles rebondit sur la route. Quelques secondes après il était hors d'atteinte et son moteur qui ronflait victorieusement l'emportait à travers la campagne à l'allure de 80 kilomètres à l'heure.

On comprend la stupéfaction des douaniers.

MOIS	Roubaix-Tourcoing COTE précéd.	COTE 11 h. 30 Roubaix	COTE de 4 h. 15 Tourcg	CLOTURE acheteurs	CLOTURE vendeurs	Anvers Type B précéd	Anvers jour	Le Hâvre MÉRINOS Côte 3 h. 45 précéd	MÉRINOS jour	CROISÉES Côte de 3 h. 45 précéd	CROISÉES jour	COTONS Cote de 4 h. précéd	COTONS jour	CAFÉS Cote de 3 h. précéd	CAFÉS jour	New-York CAFÉS Côte de 4 h. précéd	New-York CAFÉS jour
Décembre	—	—	—	—	—	—	—	170	170	—	—	59 3/4	60 1/4	79 50	78 50	14 00	14 07
Janvier	5 42 1/2	5 42 1/2	5 45	5 42 1/2	5 45	5 325	5 35	169	169	—	—	59 1/8	59 3/8	79 25	78 75	13 66	13 65
Février	5 40	—	5 42 1/2	—	5 42 1/2	5 325	5 35	168 50	168 50	—	—	59 1/8	59 3/8	79 25	78 75	13 35	13 45
Mars	5 37 1/2	5 37 1/2	5 37 1/2	—	5 40	5 325	5 35	168 50	168 50	—	—	59 1/8	59 3/8	79 50	79 50	13 27	13 26
Avril	5 35	—	—	5 35	—	5 30	5 35	168 50	168 50	—	—	59 1/4	59 1/2	79 50	79 50	13 15	13 16
Mai	5 35	—	5 35	5 35	5 37 1/2	5 30	5 225	167 50	168	—	—	59 1/2	59 3/4	79	79 25	13 05	13 06
Juin	5 35	—	—	5 35	—	5 30	5 30	167 50	168	—	—	59 3/4	60	79	79 25	13 04	13 04
Juillet	5 30	—	—	5 32 1/2	—	5 30	5 30	167 50	168	—	—	60	60 1/4	79	79 25	13 04	13 04
Août	5 30	—	—	5 32 1/2	—	5 30	5 30	167	167 50	—	—	60 1/8	60 3/8	78 75	79	13 03	13 04
Septembre	5 30	—	—	5 32 1/2	—	5 275	5 30	167	167 50	—	—	60 3/8	60 5/8	78 75	79	13 03	13 03
Octobre	5 30	—	—	5 32 1/2	5 35	5 275	5 30	167	167 50	—	—	60 3/4	60 7/8	78 50	78 75	13 00	13 02
Novembre	5 27 1/2	—	—	5 32 1/2	5 35	5 25	5 275	167	167 50	—	—	60 3/4	60 7/8	78 50	78 75	13 00	13 00
Ventes	75.000 k.					185.000 k.		525 b.				3.450 b.		16.000 s.		55.000 s.	
Tendance	Cours du 28 décembre					Soutenue		Soutenue				Soutenue		Calme		Soutenue	

MOIS	Liverpool COTONS cours de clôture précéd	jour
Courant	—	—
Déc.-Janv.	4 87	4 88
Janv.-Févr.	4 87	4 89
Mars-Avril.	4 89	4 92
Avril-Mai	4 91	4 94
Mai-Juin	4 93	4 97
Juin-Juillet.	4 96	4 99
Juillet-Août	4 98	5 01
Août-Sept.	5 00	5 03
Sept.-Octob	5 01	5 03
Oct.-Novem	5 02	5 03
Nov.-Déc.	5 02	5 04
Ventes	13.000 b.	
Tendance	Soutenue	

DERNIERS TÉLÉGRAMMES

Communiqué par MM. J. et H. CHARLET

New-York. — Cotons. — Recettes probables 55.000 balles.

MOIS	Préc.	1er av.	2e av.	3e av.
Juillet	9.17	9.15	9.17	
Mai	9.06	9.03	9.06	
Mars	8.92	8.91	8.94	
Janvier	8.77	8.75	8.78	
Décembre	9.22	9.19	9.20	

Roubaix-Tourcoing. — Laines. — Affaires traitées à la corbeille.

Matin. — 5.000 k. à 5,40, Janvier.— 15.000 k. à 5,42 ½. id. — 5.000 k. à 5,37 ½. Mars.

Total : 25.000 k.

Soir.— 15.000 k. à 5,42 ½. Janvier.— 20.000 k. à 5,45, id. — 5.000 k. à 5,42 ½. Février. — 5.000 k. à 5,35, Mai. — 5.000 k. à 5,37 ½. id.

Total : 50.000 k.

Mardi 2 Janvier il n'y aura pas de Cote officielle.